



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
LIMITÉE

TD/B/WP/L.109
24 septembre 2002

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Groupe de travail du plan à moyen terme
et du budget-programme

Trente-neuvième session
Genève, 16-20 septembre 2002
Point 4 de l'ordre du jour

ÉVALUATION DES ACTIVITÉS DE COOPÉRATION TECHNIQUE

Conclusions concertées*

Le Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme,

a) Évaluation des activités relatives au renforcement des capacités

1. *Félicite* l'équipe d'évaluation de son rapport (TD/B/WP/155), qui fournit des éclaircissements précieux sur les activités de renforcement des capacités de la CNUCED et des conseils utiles à tous les partenaires intéressés, y compris le secrétariat et les gouvernements donateurs et bénéficiaires, ainsi que pour les conclusions et recommandations qu'il contient;

2. *Exprime* sa satisfaction de la qualité du processus d'évaluation à la CNUCED, de la transparence avec laquelle le secrétariat a procédé à des évaluations indépendantes et participatives et de l'application des enseignements tirés de ces évaluations; et *invite* le secrétariat de la CNUCED à partager son expérience de l'évaluation avec d'autres organisations, en particulier l'OMC et le CCI;

* Adoptées par le Groupe de travail à sa (151^e) séance plénière de clôture, le vendredi 20 septembre 2002.

3. *Invite* le secrétariat à approfondir, en s'inspirant des observations formulées par les membres du Groupe de travail, l'examen d'un certain nombre de concepts figurant dans le rapport d'évaluation, en particulier leur application à la CNUCED, et à partager ses réflexions avec les membres du Groupe de travail;

4. *Prie* le secrétariat d'engager des consultations avec les États membres en vue d'intégrer dans sa stratégie de coopération technique les éléments appropriés découlant de l'évaluation thématique des activités de renforcement des capacités et de présenter les résultats de ces consultations, y compris des propositions, au Groupe de travail en mai 2003;

5. *Réaffirme* l'importance d'un cadre logique, fondé sur des indicateurs de résultat dans les domaines de la planification et de la gestion des activités de coopération technique;

6. *Prend note* des efforts déployés par le secrétariat pour étudier les moyens de prévoir le financement des prochaines évaluations approfondies, et *invite* les donateurs potentiels à verser des contributions au fonds d'affectation spéciale créé pour financer les futures évaluations approfondies, conformément à la décision prise par le Groupe de travail à sa trente-huitième session;

7. *Décide* d'examiner une évaluation approfondie du programme d'assistance technique sur le commerce, l'environnement et le développement à sa session de 2003 consacrée à la coopération technique;

b) Suivi des précédentes évaluations

8. *Se félicite* de l'application des recommandations découlant des évaluations approfondies des programmes EMPRETEC et TRAINMAR et *approuve* les mesures de suivi présentées dans les documents TD/B/WP/156 et TD/B/WP/153; *invite* le secrétariat à mener à terme l'application des recommandations telles qu'approuvées par le Groupe de travail;

9. *Félicite* le secrétariat de la mise en œuvre de la stratégie relative aux pôles commerciaux et *approuve* les mesures de suivi présentées dans le document TD/B/WP/154.